



Chronique d'un désastre

PARC NATIONAL DE LA PENDJARI, NORD BÉNIN

Longtemps cité en exemple pour la bonne gestion de son patrimoine faunistique, le parc national nord-béninois de la Pendjari est depuis quelques mois victime d'actes d'agressions graves.

Entre braconnage des grands mammifères et pastoralisme sauvage, la réserve de la biosphère se meurt.

A lertée à diverses reprises par des naturalistes d'expérience, chasseurs et non-chasseurs, sur les exactions commises en toute impunité, dans, et aux abords du parc national de la Pendjari, notre rédaction a accumulé depuis plusieurs mois preuves visuelles et témoignages de terrain. Selon nos sources, de la direction de la réserve jusqu'aux plus hautes sphères de l'État, nombre de responsables ont été avertis du massacre sans qu'à ce jour aucun d'entre eux n'ait rien entrepris. « Massacre », le mot peut paraître exagéré, il est pourtant avéré. Braconnage, trafic d'ivoire, récolte de viande de brousse et pâturage illégal s'intensifient même de façon alarmante. Un témoin de ces désolations a accepté, sous couvert d'anonymat, de nous parler de ces récurrents problèmes. Pour le grand public, nous l'avons baptisé Prosper Léonin...

Connaissance de la
CHASSE À quand remontent la recrudescence du braconnage et du pastoralisme sauvage dans le parc de la Pendjari ?

Prosper Léonin : Tout a débuté à la fin de l'année 2011. Pour être plus précis, l'explosion des problèmes coïncide avec le limogeage brutal, par le ministre de l'Environnement, du directeur du Parc national de la Pendjari au mois de novembre 2011 (en même temps d'ailleurs que celui du directeur du parc du W) et son remplacement par un « directeur intérimaire ». Pourtant, le personnage initialement en place était présent depuis une douzaine d'années. Son travail de gestion de la Pendjari était connu, reconnu et cité en exemple par les instances internationales. Son départ a entraîné de très vives manifestations de protestation de la part des populations riveraines du parc avec lesquelles il avait su développer un partenariat. Partenariat aujourd'hui remis en cause.



Qu'en est-il du braconnage des éléphants dans le parc au cours de ces derniers mois ?

Si l'on s'en tient aux seules données officielles émanant des services du Parc, aucune découverte de carcasses fraîches d'éléphants dépossédés de leurs défenses, ni aucune arrestation de braconniers de pachydermes n'ont été enregistrées entre 2007 et la fin novembre 2011. À la mi-décembre 2011, un éléphant a été tué au bord de la piste avant Pont Karani en partant de la mare Koudjédigou. Le ou les auteurs n'ont pas été interpellés. Le 23 janvier 2012, une éléphante est abattue par quatre braconniers de Yangou (arrondissement de Cotiakou) qui ont été interpellés. Courant février, un autre animal tombe dans le secteur de Tadangou. Seules les pointes sont emportées. Les auteurs ne sont pas retrouvés. Mi-mars, les mêmes faits sont constatés à la mare Tiabiga et à celle de Koudjédigou sans plus d'arrestations. Le 8 juin, des pisteurs de Tanougou interpellent deux braconniers de Kaobagou à la recherche d'éléphants. Le duo reconnaît avoir déjà tué un pachyderme en mai. Le 23 juin un nouvel éléphant est passé par les armes à Karani. Les tueurs, appréhendés, sont nigériens. Répétons-le, il s'agit là de déclarations officielles. À celles-ci s'ajoute au

Aux abords de la mare Fogou, buffle portant la trace nette d'un impact.

« La piste des commanditaires d'or blanc asiatiques n'est pas la seule »

minimum un autre cas photographié en avril 2012 à la mare Tiabiga. Seules les défenses ont été emportées.

Il n'est cependant pas possible d'avancer des chiffres plus précis...

C'est vrai, mais l'on peut tout supposer. Il faut savoir que plusieurs pistes du Parc, frontalières avec le Burkina Faso d'où émanent manifestement nombre de braconniers, sont en si piteux état qu'elles rendent inaccessibles

certains secteurs. La remise en état de ces voies de circulation était prévue cette année. Or, l'actuel directeur du Parc a, pour l'heure, refusé ces réfections...

À qui profitent ces crimes ?

Certainement à ceux qui ont décidé du coup d'arrêt de la bonne gestion en vigueur jusqu'en novembre 2011. Encore une fois, on peut supposer beaucoup de choses. D'aucuns parlent de commanditaires d'or blanc asiatiques. Cette piste n'est pas à exclure, mais elle n'est pas la seule

CIBLES

100% braco

« Toute la viande de brousse attire les convoitises. Les buffles semblent des cibles de choix. En attestent les images réalisées le 27 et le 28 juin 2012 aux abords de la mare Sacrée (circuit Fogou). L'un d'entre eux porte nettement deux atteintes. À cette période, la saison de chasse sportive est close depuis plusieurs semaines. Il est donc très improbable que ces animaux soient des rescapés de tirs de chasseurs officiellement déclarés. D'ailleurs de telles atteintes réalisées avec des carabines de grande chasse ne leur auraient laissé aucune chance de survie. »



puisque de l'ivoire, sous différentes formes, est proposé à la vente dans certaines boutiques de Cotonou. Ces marchandises sont impunément exposées dans des vitrines.

Pouvez-vous prouver vos dires ?

Il vous suffit de consulter les photos réalisées le 30 juin et le 1^{er} juillet 2012 qui m'ont été confiées. Elles ont été faites dans une boutique de l'hôtel du Port et dans une autre de l'hôtel Benin Marina. Les pièces majeures étaient en vente entre 3 et 15 millions de francs Cfa, soit environ entre 5 000 et 22 000 €.

L'exportation de l'ivoire braconné est impossible...

Et pourtant... Une vendeuse de l'un des deux commerces cités a affirmé que les petites pièces étaient facilement dissimulables dans des bagages et que cela passait sans problème. Dans l'autre magasin, un vendeur a tenu le même discours et a ajouté que pour les plus grosses, il fallait s'arranger pour les confier à un diplomate (sic). Dans les deux endroits, il a été annoncé que l'ivoire provenait du Bénin.

Quid du problème du pastoralisme sauvage ?

Le pastoralisme à l'intérieur d'une aire protégée comme le parc national de la Pendjari pose de multiples problèmes. Le bétail est notamment susceptible de transmettre aux herbivores sauvages, entre autres, la tuberculose et la peste bovine ? Il existe également un phénomène de dérangement de



1- Au moins deux commerces de Cotonou proposent au grand jour de l'ivoire béninois.

2- Selon un vendeur, « les petites pièces peuvent voyager sans problème... »

3- ... Pour les grosses pièces, il faut se rapprocher d'un diplomate ! »

la faune autochtone. Il faut aussi savoir que les bouviers n'hésitent pas à empoisonner les grands félins, plus particulièrement les lions, pour s'assurer la quiétude de leurs troupeaux. Le pastoralisme se développe dans le parc, en témoigne l'image réalisée au début du mois de juin 2012. Ces pasteurs bénéficient de la complicité de certains gardes faune, ce n'est pas possible autrement.

Certains parlent aussi de connivence entre les gardes du parc et les braconniers. Est-ce une chose avérée ?

Il faut bien discerner les choses. Nombre de gardes sont intègres et accomplissent leur mission avec beaucoup de professionnalisme. Mais il en existe aussi de moins scrupuleux qui négocient avec les braconniers ou rançonnent pêcheurs et bouviers. Ceci n'est pas un scoop, il suffit pour s'en convaincre de lire la « Lettre ouverte au ministre de l'Environnement, de l'habitat et de l'Urbanisme du Bénin » adressée le 20 février 2012 par l'Association villageoise de gestion des réserves de faune (Avigref-Pendjari).

Que dénonce ce courrier ?

Il dénonce précisément, avec dates et rappels des faits à l'appui, les travers de certaines équipes de surveillance de la réserve de biosphère de la Pendjari. De plus, il remet clairement en cause l'actuelle gestion du parc. Le directeur par intérim y est directement incriminé. L'intégralité de ce document, comme de nombreux autres, tout aussi intéressants, sont consultables à l'adresse suivante : <http://pendjari.jimdo.com/documents/documents-sur-le-conflit/>

Des mouvements suspects de véhicules auraient été constatés certains soirs après la fermeture du parc. Avez-vous confirmation ?

Ces mouvements sont bien réels alors que la loi interdit clairement



L'éléphant ne doit pas disparaître du parc national de la Pendjari.



L'intrusion des pasteurs et de leurs troupeaux au cœur du parc est un véritable problème.

Le lion est victime d'empoisonnements orchestrés par les bouviers nomades.

internationale des chasseurs sportifs ?

La communauté internationale des chasseurs sportifs pourrait, par exemple, exercer un pouvoir de lobbying sur les gouvernements des pays donateurs au Bénin. L'Union européenne est particulièrement concernée, il y a aussi le Fonds français pour l'environnement mondial (Ffem), l'Agence française de développement (Afd) ou encore la banque allemande, institution de public, KfW.

propos recueillis par Gilles Lapiere

la circulation dans la réserve après la tombée du jour. Le trafic routier nocturne est pourtant monnaie courante. Ces allées et venues pourraient être stoppées rapidement s'il existait vraiment la volonté de le faire.

On parle également de cohortes de pêcheurs installées, en période sèche, sur les rives de la Pendjari. Quelle influence ont ces populations sur la faune sauvage ?

L'occupation des rives de la Pendjari sur une majeure partie de son cours, et ce durant de très longues périodes, n'est évidemment pas de nature à favoriser le développement de la grande faune sauvage. Un zonage de l'occupation et une limitation dans le temps sont indispensables. Il faut cependant savoir que la présence des pêcheurs est tout à fait légale, au moins pour

un grand nombre d'entre eux qui paient un droit d'entrée. La ressource halieutique de la rivière Pendjari est partagée entre les États du Bénin et du Burkina Faso.

Des Ong se sont-elles saisies de l'épineux dossier Pendjari ?

L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn), l'International fund for animal welfare (Ifaw), le World wildlife fund (Wwf) et Traffic (programme commun au Wwf et à l'Uicn qui veille à ce que le commerce des espèces sauvages ne menace pas la conservation de la nature) ont été contactés et constituent actuellement de solides dossiers. Il y a des promesses d'intervention, mais pour l'heure aucune action concrète de leur part n'est en cours.

Comment peut concrètement réagir, de son côté, la communauté

WAP : LA GRANDE FAUNE MENACÉE

Signez la pétition

« Si la gouvernance reste en l'état, comme c'est actuellement le cas au Bénin, il y a des risques élevés de compromettre l'avenir de la grande faune à court et surtout à moyen terme. Il faut savoir que le ministre de l'Environnement béninois a été sommé par les bailleurs de fonds (coopération allemande, banque mondiale, Union européenne) de donner des explications sur le limogeage des directeurs de la Pendjari et du W. Il doit aussi s'exprimer sur la procédure de recrutement des nouveaux directeurs.

Cette dernière est totalement illégale et taillée sur mesure pour conforter les intérimaires dont l'incompétence est notoire. Pour toute réponse, le ministère mène une campagne de désinformation pour faire croire, qu'au contraire, il est le sauveur de la Pendjari. » Une pétition, toujours en cours, a recueilli à ce jour plus de 75 000 signatures. Elle est accessible à l'adresse suivante : http://avaaz.org/fr/petition/Stoppen_Sie_die_Zerstörung_der_PendjariNationalparks/?cfQdgd